

ARRÊTÉ DE VOIRIE
portant permis de stationnement
parking du Puits d'Enfer, parcelle cadastrée AE n°119 – EXIREUIL

Le maire de la commune d'EXIREUIL (Deux-Sèvres)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2213.1 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie "signalisation temporaire" approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande par laquelle l'ENSOA représentée par M. Pierre-Laurent HUMBERT, Quartier Coiffé à Saint-Maixent-l'École (Deux-Sèvres) en date du 21 avril 2026 sollicite l'autorisation d'occuper l'espace public communal à l'occasion « Du Championnat National Armée de Terre de RAID Multisport 2026 » sur le parking du site du Puits d'Enfer, parcelle cadastrée AE n°119 ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'ENSOA est autorisée à occuper l'espace public communal sur une partie du parking du site du Puits d'Enfer, parcelle cadastrée AE n°119 avec la présence d'une vingtaine de véhicule, d'une zone sanitaire et d'une zone de ravitaillement en eau.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable le mercredi 20 mai 2026 de 9h00 à 16h00.

Article 3 :

Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation.

Des équipements de balisage des différentes zones seront mis en place par l'ENSOA.

Le responsable de la manifestation devra prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne sécurité des participants, ainsi que des visiteurs du site. Il veillera à mettre en place une signalisation conforme pour la circulation et le stationnement de chacun.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 :

- M. le Maire d'EXIREUIL,
- M. le Commandant de gendarmerie de Saint-Maixent-l'École,
- M. le représentant de l'ENSOA.

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

A Exireuil, le 29 avril 2026
Pour le Maire, par délégation
Alain ECALE, Adjoint

